

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 12 novembre 2024

Présidence: Cedric Panchaud

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 10 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés
Laurence Bermejo Dubois
Ewa Duhamel
Anne Gaggio
Alexia Gervasoni
Christian Scaiola
Laurent Schatzmann
Valérie Schlup
Hubert Silvain
Florent Simonot
Giovanni Troccoli
Non excusés
Philippe Blaser
Anita Islami

Le quorum est atteint: 78%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du **8 octobre 2024**.
2. **Communications** du Président.
3. **Communiqués** de la Municipalité N° 27.
4. **Dépôt du Préavis municipal No. 49/2021-2026** : « Demande de crédit relative à l'installation d'un bloc sanitaire préfabriqué destiné au public sur le site du terrain de sport du Martinet D». *Nomination d'une commission ad hoc.*
5. **Préavis municipal No. 46/2021-2026** : « Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ». *Rapport de la CPUM. **Décision.***
6. **Réponse municipale** à l'interpellation de Mme A. Beck et Consorts concernant la protection des arbres à la Promenade John Berney.
7. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.
8. **Divers** et propositions individuelles.

Le Président ouvre la séance à 20h00 à la suite de la présentation « ENJEU » de Mme Isabelle Houmard. Il salue les personnes présentes. Il passe ensuite à l'adoption de l'ordre du jour modifié par l'ajout du dépôt du préavis municipal N° 48 – Budget. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024.

Sans remarques, le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président rappelle les votations du 24 novembre suivant, et passe au sujet du courrier « Riverolle » déjà évoqué lors de la séance précédente. Ce courrier, relatif au projet de l'EVAM à Riverolle » évoque les craintes et les questionnements d'un citoyen rollois. Après recommandation du préfet de ne pas lire ledit courrier en plenum, c'est le Bureau qui se déterminera ce soir sur la suite à lui donner, ou à ne pas lui donner.

Il annonce alors l'éventuelle tenue d'une séance extraordinaire en date du 14 janvier 2025 afin de traiter un préavis sur la prolongation de la zone réservée communale sectorielle, actuellement en traitement à la CPUM.

Il présente ensuite la sollicitation de l'Université de Zürich portant sur la transmission des coordonnées email des conseillers communaux à fin d'enquête. En l'absence de base légale idoine, le Bureau ne peut pas donner suite à cette demande mais les conseillers désireux de participer à cette étude peuvent prendre contact avec l'Université de Zürich par le biais de l'adresse mail projetée.

Il revient sur le rapport de minorité de la Cofin traité lors du Conseil du 8 octobre dernier et sur les questions soulevées quant à son fond et à sa forme. Après avoir consulté le vademecum cantonal de 650 pages, et après avoir débattu de ce point avec l'autorité cantonale de coordination et d'accompagnement des petites communes, il ressort que les rapports de minorité ne sont soumis ni à une forme ni à un fond particulier ; le rapport reçu était donc tout à fait recevable. Un membre de commission peut sans autre rapporter à la fois sur un rapport de majorité et de minorité à condition qu'il n'ait pas voté dans le sens du rapport de majorité. Tout conseiller peut déposer une demande d'amendement, sous forme écrite ou orale, par rapport à n'importe quel point des conclusions du préavis traité par le Conseil. Il en profite pour rappeler que si parfois des erreurs sont commises, ce n'est jamais dans la volonté de nuire et fait appel à la compréhension de chacun.

Il poursuit par ce que Mme la préfète, Mme Turin, lui a demandé de rappeler, à savoir que les personnes élues dans les divers conseils intercommunaux se doivent d'honorer leur mandat par leur présence aux séances. En effet, il apparaît que le quorum n'est parfois pas atteint et que les associations peinent à tenir leurs séances. La seule solution, à terme, sera la fusion des communes.

Il incite ensuite les conseillers qui reçoivent encore les documents sous forme papier à passer à leur collecte par l'intranet communal.

Il termine par l'annonce de la sortie du Conseil qui aura lieu le 4 mai 2025 sur le territoire de la commune, sortie dont le programme sera dévoilé ultérieurement.

3. Communications de la Municipalité

La Syndique souligne l'événement prévu le 1^{er} décembre lors duquel la Municipalité servira du vin chaud entre 11h00 et 13h00 à la place du Marché.

4. Dépôt du Préavis municipal No. 48/2021-2026 : « Budget 2025 ». *Traité par la Cofin.*

5. Dépôt du Préavis municipal No. 49/2021-2026 : « Demande de crédit relative à l'installation d'un bloc sanitaire préfabriqué destiné au public sur le site du terrain de sport du Martinet D ». *Nomination d'une commission ad hoc.*

La commission se compose comme suit : Président, M. Roland ; Rapporteur, M. Hay ; Membres, Mmes Schlup, Gervasoni et MM. Murariu, Chappuis, Magallanes.

Traité également par la Cofin.

6. Préavis municipal No. 46/2021-2026 : « Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ». Rapport de la CPUM. *Décision.*

Mme Rod diffuse une présentation de Région Nyon présentant les enjeux pour le territoire, la population, l'économie, la mobilité. C'est par le biais du « plan directeur régional » que les communes adoptent cette stratégie, ensuite approuvée par le Canton. Ce document est composé d'un volet opérationnel mis à jour selon les besoins et d'un volet stratégique actualisé tous les 15 ans. *Cette présentation est disponible sur le site internet de Région Nyon.*

Mme Rod rappelle que Région Nyon était l'une des premières régions du canton à mettre sur pied cette stratégie, avec un Copil et un groupe technique dans lesquels la commune de Rolle était fortement impliquée. Cette stratégie a nécessité des mandataires externes ayant travaillé sur un aspect diagnostic puis sur l'établissement de la stratégie, qui a été revue par les municipalités et le Canton à plusieurs reprises. Actuellement on se trouve dans la phase finale, celle de l'adoption de cette stratégie qui a été soumise au public par une consultation en 2024 et par l'adoption par les conseils des 47 communes du district. Le Conseil d'Etat terminera la procédure au premier semestre 2025. Cette stratégie découle d'une obligation de droit fédéral qui incombe aux cantons qui l'ont reportée sur les districts. L'idée est d'optimiser, de redimensionner ou de créer de nouvelles zones d'activités pour accueillir les emplois nécessaires sur un territoire défini, d'augmenter la part d'emplois dans le secondaire. Il faut que la croissance des emplois puisse suivre l'évolution et l'augmentation de la population qui est un enjeu majeur pour la région. Le plan directeur cantonal estime qu'il faudrait deux habitants par emploi, ce qui signifie environ 5'100 emplois supplémentaires à l'horizon 2040. Pour Rolle il s'agit de 7 zones d'activités locales qui représentent un réseau très hétérogène par des tailles très différentes, des dessertes très différentes, des ambitions différentes au niveau de la région. L'idée est de les regrouper en fonction de certaines caractéristiques. Il y a des zones mixtes comportant à la fois du tertiaire, du secondaire et parfois des logements, des zones dévolues à l'artisanat et à l'industrie, des zones dévolues à conserver des entreprises implantées sur le territoire (Hammel et Schenk) et le business center (A1). Ce tissu est très hétérogène. Au niveau global du territoire de la région, l'objectif de 5'100 emplois supplémentaires n'est pas tout à fait atteint après la mise en place de la stratégie qui donne une prévision de 4'930 emplois répartis dans les divers types de zones, mais on arrive à augmenter la part d'emplois secondaires. Pour parvenir aux 5'100 emplois, il faudrait encore créer des zones supplémentaires et la stratégie a identifié des lieux possibles mais surtout des règles à respecter pour ces potentielles créations de zones d'activités. Il n'y a pas de propositions sur le territoire rollois pour ces futures zones à créer.

Ce volet stratégique doit être accepté par les 47 communes afin que la stratégie soit validée et entérinée. Cette stratégie est un plan directeur pour aider et guider les municipalités dans les aménagements de leur territoire, sachant que les communes resteront autonomes dans l'aménagement de leur territoire. Si cette stratégie n'est pas validée par les communes, un moratoire s'appliquera tel que c'est le cas actuellement.

M. Morier-Genoud, président de la CPUM, lit les conclusions du rapport qui recommandent d'accepter le préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Hay relève que le Conseil n'est qu'une chambre d'enregistrement ; on n'a pas vraiment le choix ce soir même si en théorie le choix, on l'a.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions du préavis qui est accepté à la majorité (5 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 46 de la Municipalité du 19 août 2024
- Entendu le rapport de la Commission Permanente d'Urbanisme et de Mobilité chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

Le **Préavis N° 46** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 12 novembre 2024

7. **Réponse municipale** à l'interpellation de Mme A. Beck et Consorts concernant la protection des arbres à la Promenade John Berney.

La Syndique indique que la Municipalité propose de prendre des mesures afin d'assurer la pérennité des marronniers de la promenade John Berney et d'étudier les mesures de protection à prendre.

Mme Beck et ses collègues ne sont pas vraiment satisfaits de la réponse municipale trop évasive et pas précisée dans le temps ; ils apprécient que la Municipalité ait constaté le préjudice patent envers les arbres mais déplorent que leur protection soit mise en balance avec la perte de quelques places de parc. Ce qui navre Mme Beck est l'absence d'échéance pour la prise de mesures de protection et elle se demande pourquoi la Municipalité ne pourrait pas au moins temporairement et partiellement protéger quelques arbres par des bordures en béton qui préserveraient les racines en empêchant les voitures de les endommager. Cela serait une moins une mesure permettant une réaction rapide plutôt que la réaction ne soit diluée dans le temps.

Mme Ruchti ne veut pas opposer les arbres aux voitures, toutefois il y a des réalités pragmatiques auxquelles elle doit faire face. La Municipalité imaginait pouvoir étudier ce point en parallèle à l'étude de la politique du stationnement qui est actuellement avancée. C'est effectivement dans une logique de suppression probable d'à peu près 25 à 40 places de parc sur le périmètre que l'interpellation a demandé un temps de réflexion qui se veut court et efficace. Il s'agit de proposer un projet avec réflexion globale sur le secteur puisque la promenade John Berney, censée être une promenade, a un caractère de route et de parking. Elle devrait vraiment être une promenade puisqu'elle fait le lien entre les quais, le camping et la plage. L'ambition municipale est de présenter un projet qualitatif pour les arbres, avec un maintien minimal de voitures.

Mme Beck se réjouit d'entendre que le préavis relatif à la politique du parcage à Rolle arrive à bout touchant car il est vivement attendu.

M. Paquet relève que le parking sous les arbres de la promenade est assez récent, depuis les années 2000. Donc les véhicules ont été autorisés à parquer du jour au lendemain et à présent il faudra des années de discussions sans fin pour protéger ces quelques arbres. On a du retard par rapport au plan Canopée alors qu'à Morges leur plan Canopée est doté de plusieurs centaines de milliers de francs pour l'étoffer; Rolle devrait au moins protéger ce qui reste.

M. Hay relève que ses collègues ont mis 24 ans pour réaliser que des voitures posaient leurs pneus sur les racines d'arbres, ce qui lui semble un peu long, et étant donné qu'il a fallu 24 ans pour se réveiller il pense que l'on peut prendre le temps de faire ce que propose la Municipalité, c'est-à-dire trouver un moyen de dégager les voitures en les parquant ailleurs de façon intelligente.

Mme Massatsch a remarqué que les piétons peuvent aisément se promener à pied au bord du lac, et lorsqu'ils arrivent sur cette promenade ils doivent faire très attention aux véhicules alors que c'est un endroit où il ne devrait pas y avoir de véhicules.

M. Founou demande si la question du parking sur le territoire rollois et le projet sur cette promenade feront partie du même préavis, ou de deux préavis distincts avec des temporalités différentes.

Mme Ruchti confirme qu'il s'agira de deux préavis distincts mais les sujets étant intrinsèquement liés, l'un devrait tenir compte de l'autre.

Mme Vollenweider rappelle que la Cogest a demandé que l'étude relative aux parkings faite en 2016 soit remise à jour, étude qui arrive à bout touchant. Le préavis concernant la politique du stationnement prendra toutefois encore un peu de temps.

8. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / Commissions consultatives municipales : CODEV – COCISE – COMEDD.

M. Tschudin, pour Région Nyon, informe que le préavis Télé Dôle a passé en séance le 30 octobre sans donner lieu à des débats, les commissions ayant fait un excellent travail.

M. Hay estime qu'il y a eu débat, une motion ayant été déposée demandant l'adoption d'une stratégie sur le massif de la Dôle ces prochaines années.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Chappuis est parfois interpellé par des citoyens rollois qui lui demandent combien de points de recharge pour véhicules électriques sont à disposition à Rolle, sur le territoire public et semi-public.

Mme Ruchti explique qu'une comptabilité des bornes n'est tenue que pour les bornes publiques qui sont au nombre de 2, à savoir une double. Toutefois le projet de la SAP (Station de Pompage) prévoit l'ajout de 10 bornes supplémentaires dont 1 ou 2 en recharge rapide. En semi-public, il y a des stations de recharge au parking de la Migros, chez anciennement Jaquillard, à l'A1 Business Center. Pour pouvoir développer ce créneau, contact a été pris avec la Romande Energie qui se désengage toutefois petit à petit de ce type de processus.

M. Dubuis rebondit sur l'intervention de Mme Houmard afin qu'au niveau des infrastructures communales les besoins des sociétés locales soient vraiment bien pris en compte. Il passe au point N° 3 des communications municipales, « Cyclomania » dont les buts sont d'inciter la population à se déplacer en vélo et l'amélioration de l'infrastructure cyclable. Pour lui, qui a parcouru l'année précédente un certain nombre de kilomètres à vélo, l'entretien des pistes cyclables est déplorable. Des branches d'arbres, des feuilles, des bris de verre encombrant les pistes et il ne compte plus les fois où il a fait réparer son vélo. Il tient à interpeller la Municipalité à ce sujet pour qu'il ne s'agisse pas que de créer des pistes cyclables, mais qu'un effort soit fait pour leur entretien.

Mme Safi a le plaisir d'annoncer que SaunaRolle va redémarrer et remercie la Municipalité de la mise à disposition d'un espace au camping. Les conseillers sont les bienvenus pour une séance d'essai et peuvent bien sûr s'inscrire en tant que membres.

M. D. Bidlingmeyer revient sur l'action de Pro Vélo en 2023 pour identifier les points posant problème à Rolle avec plusieurs carrefours identifiés comme dangereux pour les vélos. Où en est ce projet et a-t-il débouché sur des concrétisations ?

Mme Rod confirme que l'action Pro Vélo est suivie et qu'à toutes les réflexions ont été intégrés les chantiers à venir pour mettre en œuvre des mesures d'amélioration ; pour les parkings des places de stationnement pour vélos ont déjà été ajoutées et les stationnements vélos au tennis ont été améliorés. Pour les zones 30 km/h la réflexion a aussi été intégrée. Cela se développe petit à petit en fonction des projets en cours.

Mme Renschler a récemment discuté avec des artisans qui étaient étonnés et inquiets face à la disparition de l'usine Tesa remplacée par des habitations. Ces derniers se demandent ce qui sera mis en place et prévu pour compenser l'espace perdu.

M. Walter confirme la réflexion en cours au niveau de la Commune sur le développement de Sous-Bellefontaine et de ce qui peut y être prévu.

Actuellement l'usine n'est plus utilisée, il y a seulement un reliquat d'un ancien bail, et au vu de la dangerosité potentielle il n'est plus permis d'y pénétrer. Par rapport aux projets prévus, la volonté de conserver l'usine n'existe pas, car il s'agit de combler les besoins de la population présente et future. Il y a un besoin d'infrastructures pour la population, pour les jeunes, les écoles, les personnes âgées. Des contraintes techniques non négligeables sont à prendre en compte sur ce terrain et il faut affiner l'analyse de ce qui peut y être entrepris. L'aspect économique est également un facteur dont il faut tenir compte.

M. Rapini a appris la fermeture du café restaurant « L'Arantèle » sur la Grand Rue, la perte de la terrasse au profit de places de parc ayant été un facteur déterminant. Alors que l'on constate que de plus en plus de vitrines froides s'installent dans la Grand Rue, des assureurs, des régies, des agences immobilières, des fiduciaires, il est important d'éviter les tracasseries pour les commerçants. Il relève qu'il est aussi important que l'espace piétonnier soit suffisant pour que les poussettes, les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer aisément sur les trottoirs ; il faut donc trouver un bon équilibre entre terrasses, parcage et piétons. Il revient sur le début de son intervention et demande s'il est vrai que l'on a imposé des places de parc à cet établissement qui a dû retirer sa terrasse et en conséquence se déplace à Morges. Quelle est la logique qui prévaut dans ce genre de cas, où met-on la priorité, et qu'en est-il du règlement sur le stationnement ?

Mme Vollenweider revient sur la période covid durant laquelle les commerçants ont été autorisés à installer leur terrasse sur les places de parc afin de pouvoir agrandir les espaces et respecter les distances. La période covid terminée, il a fallu remettre un cadre et des règlements ; tous les commerçants ayant exercé une emprise sur les places de parc, et qui voulaient la conserver, ont été contactés afin qu'ils procèdent à une mise à l'enquête avant une éventuelle nouvelle autorisation communale. L'autorisation peut porter sur une année entière ou sur la saison d'été. En ce qui concerne l'Arantèle, la demande a été faite mais les habitants de la maison en PPE ont fait opposition, même après une séance de conciliation.

M. Founou demande si les futures bornes de recharge et la politique de stationnement seront englobées dans le même préavis ; il aimerait disposer de quelques précisions quant à l'avancement du chauffage à distance.

La Syndique informe que la première lecture du préavis, 36 pages + les conventions, relatif au chauffage à distance aura lieu le lundi suivant. On est donc à bout touchant et il sera probablement déposé à la séance de décembre.

Mme Vollenweider précise que deux préavis séparés seront présentés pour les bornes de recharge et le stationnement.

Mme Gritli demande s'il existe une réglementation particulière concernant la distance à respecter entre les façades et les places de stationnement. Sur la Grand Rue l'espace pour les piétons est parfois rétréci entre les chaises, les tables, les bacs de fleurs et les véhicules.

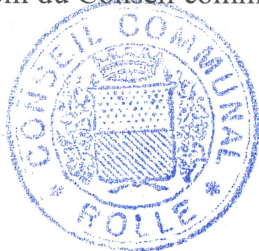
Mme Vollenweider rappelle que les commerces ont une limitation cloutée au sol de 1m 50 et une vérification sera effectuée.

Le Président annonce la séance du 10 décembre à 19h00.

La séance est levée à 21h23.

Au nom du Conseil communal

Cedric Panchaud
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire